

27 "Cœur de Jésus, brûlant d'amour pour nous, embrasez notre cœur d'amour pour vous."

100 jours une fois par jour (Hilgers, 258).

28 "Aimé soit partout le sacré cœur de Jésus."

100 jours une fois par jour (*Racc.*, IX, 9).

29 "Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre."

300 jours une fois le jour (*Racc.*, IX, 10).

30 "Loué, adoré, aimé et remercié soit à tous les moments le cœur eucharistique de Jésus, dans tous les tabernacles du monde, jusqu'à la consommation des siècles."

100 jours une fois le jour (*Racc.* IX, 11).

31 "Très doux Jésus, augmentez en moi la foi, l'espérance et la charité, donnez-moi un cœur contrit et humilié."

100 jours une fois le jour (Hilgers, 263).

32 Visite d'une image (ou statue) du sacré cœur de Jésus exposée à la vénération publique dans toute église ou oratoire, et prières aux intentions du pape.

7 ans et 7 quarantaines chaque fois (*Racc.* IX, 1).

VII. — Très sainte Vierge

33 (7) Toute invocation du saint nom de Marie.

25 jours chaque fois (*Racc.*, X, 8).

34 "O ma souveraine ! ô ma mère ! souvenez-vous que je vous appartiens. Gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété."

40 jours chaque fois au moment d'une tentation (*Racc.*, X, 33).

35 "Vierge Marie, mère de Dieu, intercédez pour nous auprès de Jésus."

50 jours une fois par jour (Hilgers, 334).

36 "Vierge avant l'enfantement, priez pour nous ! Je vous salue, Marie, etc.

"Vierge dans l'enfantement, priez pour nous ! Je vous salue, Marie...

"Vierge après l'enfantement, priez pour nous ! Je vous salue, Marie...

100 jours une fois par jour (Hilgers, 334).

37 (8) "Bénie soit la sainte et immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu."

300 jours chaque fois (*Racc.*, X, 53).

38 "O Vierge Marie, qui avez été immaculée dans votre conception, priez pour nous le Père dont vous avez enfanté le Fils Jésus, que vous aviez conçu du Saint-Esprit."

100 jours chaque fois (*Racc.*, X, 10).

(7) Les fidèles qui portent le scapulaire de l'Immaculée-Conception, gagnent 50 jours (au lieu de 25) par cette invocation (Beringer, I, 414).

(8) En 1578, Léon XIII a ajouté à cette prière les mots "mère de Dieu" et a élevé l'indulgence à 300 jours. Ceux qui les omettent ne gagnent point cette indulgence.